

APPEL À PROJETS

pour la création et
l'adaptation de ressources
éducatives numériques
francophones en formation
à distance en enseignement
supérieur

GUIDE 2024

Prolongé jusqu'au 22 mars 2024



Avec la participation financière de

Québec 

Table des matières

1. OBJECTIF de l'appel à projets	3
2. PRÉSENTATION du Pôle d'expertise interordres en formation à distance	3
3. POSITIONNEMENT du Pôle	4
Définition des REN	4
Licences	4
Considérations techniques des REN avec licences libres	5
4. EXIGENCES	5
Conditions d'admissibilité	5
Sujets et thématiques des projets admissibles	6
Échéancier	7
5. FINANCEMENT	7
Dépenses admissibles	8
6. ACCOMPAGNEMENT	8
7. ENGAGEMENTS MUTUELS	9
Les responsables de projet	9
Les établissements d'attache des responsables de projet (s'il y a lieu)	9
Le Pôle	10
8. ÉVALUATION DES PROJETS	10
Composition du comité de sélection	10
Critères d'évaluation	10
9. ANNEXES	11
Annexe 1 - Détail des catégories	12
Annexe 2 - Critères d'évaluation des projets soumis	14
Annexe 3 - Exemples et ressources pertinentes	15
Annexe 4 - Dossier de présentation : Liste des documents à joindre	16
Annexe 5 - Formulaire	17

1. OBJECTIF de l'appel à projets¹

La présente sollicitation vise la création de ressources éducatives numériques (REN) francophones sur la formation à distance en enseignement supérieur. Quatre catégories de REN sont possibles :

Catégorie 1 – REN de faible ampleur (de 2 000 à 5 000 \$)

Catégorie 2 – REN de moyenne ampleur (de 5 000 à 10 000 \$)

Catégorie 3 – REN de grande ampleur (de 10 000 à 15 000 \$)

Catégorie 4 – REN de très grande ampleur (de 15 000 à 20 000 \$)

La personne qui présentera un projet devra faire la démonstration de la pertinence de son projet de REN dans une thématique donnée autour de la formation à distance en enseignement supérieur.

Pour consulter le détail des conditions particulières de chaque catégorie, voir [Annexe 1](#) - Détail et conditions particulières des catégories.

2. PRÉSENTATION du Pôle d'expertise interordres en formation à distance

Le Pôle d'expertise interordres en formation à distance est l'un des trois volets du Campus numérique. Sa mission consiste à mutualiser les ressources et les expériences, à valoriser les bonnes pratiques et à favoriser le partage d'expertise en formation à distance (FAD) en enseignement supérieur. Il a comme mandat l'accompagnement des établissements, la création et la mutualisation des ressources éducatives et le développement de l'innovation par l'expérimentation et la recherche. Le Pôle est basé sur un modèle de gouvernance collaborative au sein duquel chaque personne est appelée à partager son expertise pour contribuer aux objectifs de celui-ci.

Pour sa part, l'équipe des REN du Pôle, constituée de conseillères et de conseillers pédagogiques interordres issus de différents établissements d'enseignement supérieur, a entrepris un important travail de recension et d'évaluation des REN existantes selon des critères de qualité et a commencé à les rendre disponibles sur le site Web du Pôle. Ce travail a permis de constater que si certaines thématiques de la FAD étaient amplement couvertes, d'autres thématiques l'ont moins été. En outre, certaines REN nécessitent une mise à jour au regard de certains éléments (actualisation des sources, médiatisation, etc.).

L'objectif de la présente sollicitation est d'inviter toutes les personnes enseignantes (corps professoral, personnes enseignantes et chargées de cours), toutes les personnes professionnelles ainsi que toutes les personnes gestionnaires œuvrant dans un établissement d'enseignement supérieur du Québec à proposer un projet de création de REN, portant sur la FAD, en complémentarité avec les ressources existantes. Pour obtenir plus d'informations concernant les ressources référencées par l'équipe à ce jour, veuillez consulter la page [Trouver des ressources](#) du site Web du Pôle.

¹ Ce document est adapté de : Sollicitation pour la création et l'adaptation de REL francophones. GUIDE 2023. fabriqueREL. Sous licence CC BY. https://fabriqueREL.org/wp-content/uploads/fabriqueREL_guide_sollicitation_2023.pdf

3. POSITIONNEMENT du Pôle

Définition des REN

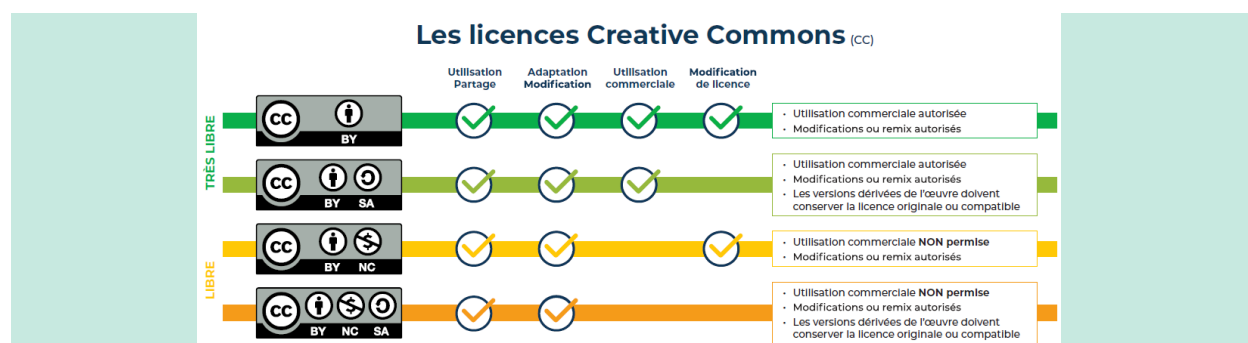
Au Pôle, une ressource éducative numérique (REN) est définie comme étant une ressource en format numérique qui peut être utilisée par une personne enseignante, conseillère pédagogique, spécialiste en informatique, professionnelle ou gestionnaire afin de développer ses connaissances et ses compétences en formation à distance. Le Pôle s'est doté d'un processus rigoureux pour mutualiser les REN existantes en lien avec la FAD : recension, évaluation puis diffusion.

Les REN répertoriées par le Pôle proviennent d'établissements d'enseignement supérieur, d'équipes de recherche et d'autres organismes spécialisés en FAD. Elles concernent les meilleures pratiques, outils, modalités et stratégies en FAD portant sur différentes thématiques, dont la scénarisation, l'évaluation, l'enseignement, l'encadrement, les outils numériques et la recherche.

Une équipe de conseillères et de conseillers pédagogiques interordres issue de différents établissements d'enseignement supérieur évalue les REN selon les critères suivants : qualité et pertinence du contenu, sources, langue, forme, respect des règles d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité.

Licences

Le Pôle suggère fortement d'adopter les licences Creative Commons (CC) comme moyen pour spécifier les permissions accordées pour les œuvres dont il va soutenir la création. Le Pôle privilégie les licences libres CC BY, CC BY-SA, CC BY-NC et CC BY-NC-SA, licences qui sont associées aux ressources éducatives libres (REL), et qui autorisent donc leur modification sans autre procédure.



Source : Adapté de fabriquerEL, <https://fabriquerel.org/licences/>, sous licence CC BY

Pour les cas particuliers où les licences CC ne conviennent pas, des licences alternatives plus adaptées pourraient être utilisées (ex. : licence GPL, BSD ou LuliQ pour les logiciels libres).

Pour en savoir davantage sur les licences : voir <https://www.donneesquebec.ca/licence/> et <https://fabriquerel.org/licences/>

Irrévocabilité des permissions accordées. Les droits ou permissions accordés par une licence associée à une œuvre ne peuvent plus être retirés par la suite. Il est donc possible de partager une œuvre d'abord avec une licence plus restrictive (en ajoutant la mention NC par exemple) et de réviser plus tard la licence pour accorder davantage de permissions. En revanche, l'inverse n'est pas possible : on ne peut plus retirer des permissions que l'on a précédemment accordées.

Considérations techniques des REN avec licences libres

Par souci de cohérence, le Pôle adopte la position suivante : les REN avec licences libres (REL) dont la création est soutenue par notre équipe sont diffusées dans le répertoire Web du Pôle avec leur matériel source, ou en indiquant comment obtenir ces fichiers originaux. De plus, pour faciliter leur adaptation, le Pôle privilégie l'utilisation des logiciels libres et/ou gratuits et des formats de fichiers ouverts, répandus ou accessibles chaque fois que ce sera possible sans inconvénient majeur. D'autres types de logiciels ou formats pourront être considérés dans les cas où leur emploi est essentiel. Les logiciels propriétaires, mais d'utilisation courante, comme la suite Microsoft Office, pourront aussi être considérés.

4. EXIGENCES

Conditions d'admissibilité

Toutes les personnes enseignantes (corps professoral, personnes enseignantes et chargées de cours), toutes les personnes professionnelles ainsi que toutes les personnes gestionnaires œuvrant dans un établissement d'enseignement supérieur du Québec sont invitées à soumettre un projet dans le cadre du présent appel à projets.

Les projets doivent être soumis sous la forme d'un dossier de présentation comprenant le formulaire de présentation d'un projet dûment rempli (PDF téléchargeable), ainsi que les autres documents requis selon la catégorie ([Annexe 4](#)).

Chaque projet doit être présenté en utilisant le formulaire approprié disponible sur [le site Web](#) du Pôle. La présentation du projet doit respecter les rubriques du formulaire et le nombre de pages (les annexes ne sont pas considérées).

Pour être recevable, le projet doit respecter les conditions suivantes :

CONDITIONS GÉNÉRALES

Créer ou adapter une **REN francophone**;

Traiter de **l'un des sujets ciblés** par Le Pôle ([voir sections suivantes](#));

S'adresser à **l'un ou plusieurs des publics cibles** suivants : membres du corps professoral et membres du personnel enseignant, personnes conseillères pédagogiques, professionnelles, spécialistes en informatique ou gestionnaires;

Démontrer un **potentiel significatif d'enrichissement** et **d'innovation** par rapport aux REN existantes sur la FAD;

Démontrer l'**expertise pédagogique** de la personne porteuse du projet;

Être **réalisable en maximum 11 mois** : diffusion du projet terminé le 1^{er} mars 2025.

Pour les REN de catégories 3 et 4 : Être accompagné d'une ébauche de la REN : table des matières provisoire (document textuel), maquette (infographie), description des fonctionnalités (document interactif) ou scénario provisoire (balado et vidéo).

Sujets et thématiques des projets admissibles

Pour être admissibles, les projets **de création** de REN soumis doivent traiter de **l'un des sujets suivants**, ciblés par le Pôle, et classés par thématique. Pour l'adaptation d'une REN, vos suggestions sont les bienvenues et l'éventail des sujets est plus grand.

THÉMATIQUES	SUJETS
Design pédagogique et enseignement	<ul style="list-style-type: none"> • Équité, diversité, inclusion, accessibilité et FAD • Intégration de l'IA pour des parcours d'apprentissage personnalisés • Utilisation de la réalité augmentée pour des leçons interactives
Développement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Formation(s) sur les outils numériques avancés pour les personnes enseignantes • Ateliers sur les stratégies d'enseignement hybride et comodalité
Encadrement des personnes étudiantes	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'encadrement des personnes étudiantes • Outils de suivi du bien-être étudiant • Programmes de mentorat assistés par IA • Plateformes de suivi et d'accompagnement étudiant
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Outils d'évaluation en ligne sécurisés et adaptatifs • Évaluation authentique à distance
Expérience apprenante à distance	<ul style="list-style-type: none"> • Création de contenu immersif pour l'apprentissage à distance • Stratégies pour augmenter l'engagement étudiant en ligne
FAD 101	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes introductifs sur les fondamentaux de la FAD • Guides pratiques pour les personnes débutantes en enseignement en ligne
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la FAD - Par où commencer? • Stratégies de gestion des ressources éducatives numériques • Formation en leadership pour la gestion de la FAD
Matériel et équipement informatique	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection et utilisation d'équipements adaptés à l'enseignement en ligne • Solutions technologiques pour les laboratoires virtuels

THÉMATIQUES	SUJETS
	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel nécessaire à la captation et montage vidéo
Outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> • Développement et intégration d'applications éducatives • Plateformes collaboratives pour l'enseignement et l'apprentissage

Pour consulter des exemples de médias et de REN, voir [Annexe 3](#) - Exemples et ressources.

Échéancier

DATE	SUJETS
Début février 2024	Lancement de la sollicitation
15 mars 2024 à midi	Dépôt des projets
Semaine du 8 avril 2024	Communication des résultats de l'évaluation des projets
14 novembre 2024, au plus tard	Formulaire d'avancement et livraison d'un prototype avancé
1^{er} mars 2025	Livraison et diffusion de la REN
31 mars 2025	Formulaire rétrospectif et bilan financier

5. FINANCEMENT

Le financement est variable selon la catégorie et l'ampleur du projet. Il se décline en fourchettes budgétaires acceptant ainsi des projets d'ampleur variable dans les catégories suivantes :

- Catégorie 1 – **REN de faible ampleur : entre 2 000 \$ et 5 000 \$**
- Catégorie 2 – **REN de moyenne ampleur : entre 5 000 \$ et 10 000 \$**
- Catégorie 3 – **REN de grande ampleur : entre 10 000 \$ et 15 000 \$**
- Catégorie 4 – **REN de très grande ampleur : entre 15 000 \$ et 20 000 \$**

Un budget détaillé doit être fourni dans le formulaire de présentation du projet. Suivant l'évaluation faite du projet, le comité de sélection de projets du Pôle se réserve le droit de faire une proposition budgétaire révisée. La personne responsable du projet pourra l'accepter ou la refuser. Dans le cas d'un refus du budget révisé, le projet ne pourra être retenu. Ceci a pour but d'empêcher qu'un budget comporte des frais de ressources déjà assumés par le Pôle dans son accompagnement.

Pour des raisons administratives, le Pôle peut uniquement remettre les fonds sous forme de remboursement de factures (exemples : facture d'honoraires professionnels, facture pour couvrir le remboursement d'un pourcentage de tâche d'enseignement, etc.). Le Pôle prévoit un premier dépôt de 50 % à la signature de l'entente et 50 % au livrable. Pour les projets de catégories 3 et 4, la répartition prévue est de 50 % à la signature, 30 % au dépôt du formulaire d'avancement et 20 % au livrable. Par ailleurs, dans l'éventualité où un projet a besoin de mobiliser plus rapidement les fonds obtenus, l'établissement d'appartenance des responsables d'un projet pourra, si possible, avancer les fonds et être remboursé, toujours sur présentation des factures, par le Pôle.

Dépenses admissibles

DÉPENSES ADMISSIBLES	DÉPENSES NON ADMISSIBLES
<ul style="list-style-type: none"> • Les salaires ou honoraires du personnel requis pour la réalisation du projet, incluant auxiliaire, graphiste, etc. • Le dégagement d'au plus une charge de travail (libération de tâche) d'une personne (enseignante, professionnelle, gestionnaire). • Les dépenses de location d'équipements informatiques si elles sont justifiées par la nature du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les dépenses consacrées à des tâches normalement assumées par un membre du personnel enseignant ou par le personnel professionnel de l'établissement d'attache. • Les dépenses récurrentes concernant la pérennité et la promotion du projet au terme de ce dernier. • Toute dépense non justifiée.

6. ACCOMPAGNEMENT

Pour l'ensemble des projets financés, la personne responsable du projet pourra identifier les personnes de son entourage professionnel qui l'accompagneront dans la réalisation du projet. Cette équipe pourra être appuyée occasionnellement par des personnes professionnelles affiliées au Pôle.

Le mandat de ces personnes-ressources est d'apporter l'expertise et le soutien nécessaire dans :

- les choix pédagogiques;
- la création ou l'adaptation de la ressource pour que celle-ci intègre les valeurs et les composantes du libre;
- les considérations technologiques;
- les choix d'utilisation des licences, du respect du droit d'auteur et des principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion;
- les choix de diffusion.

Du côté du Pôle, différentes modalités de soutien sont prévues :

- rencontre d'analyse des besoins;
- rencontre de démarrage des projets et présentation du processus de création;
- rencontres d'avancement (mi-parcours et fin de parcours);

- processus de validation de la REN;
- soutien et formations possibles à déterminer selon les besoins et le budget disponible.

7. ENGAGEMENTS MUTUELS

Les responsables de projet

Les responsables de projet s'engagent à :

Aspects administratifs :

- respecter et démontrer de l'ouverture concernant le soutien offert par l'équipe du Pôle;
- respecter l'échéancier tel que présenté dans ce guide;
- fournir les factures, les pièces justificatives ou les reçus au service des ressources financières de leur établissement ou organisation de rattachement ou directement au Pôle afin de permettre le remboursement des dépenses engendrées.

Aspects production/promotion de la REN :

- se conformer à la Loi sur le droit d'auteur dans la REN créée ou adaptée;
- doter leur REN d'une licence CC de type libre (CC BY, CC BY-SA, CC BY-NC et CC BY-NC-SA) ou une licence similaire;
- rendre disponible le matériel source;
- respecter les normes graphiques minimales du Pôle concernant l'emplacement du logo du Pôle, les recommandations pour la page couverture, etc.;
- recourir à des logiciels et des formats de fichiers ouverts, répandus ou accessibles chaque fois que ce sera possible sans inconvénient majeur;
- pour les projets de catégories 3 et 4, présenter leur projet à au moins un événement de leur choix permettant de promouvoir la REN (peut être un colloque, un symposium, une activité organisée par un ordre professionnel, etc. Le tout à vos frais).

Les établissements d'attache des responsables de projet (s'il y a lieu)

Les établissements s'engagent à :

- soutenir les responsables de projet dans le développement, la diffusion et l'utilisation des REN produites, en particulier par la mise à disposition de ressources professionnelles ou techniques;
- mettre à disposition une avance de fonds nécessaire dans les cas particuliers où cela serait nécessaire au bon déroulement du projet (si possible).

Le Pôle

Le Pôle s'engage à :

- fournir aux responsables de projet ainsi qu'aux personnes professionnelles qui les soutiennent, un minimum d'encadrement technopédagogique nécessaire pour la production du matériel (l'ampleur sera déterminée selon la catégorie du projet et les besoins de l'équipe);
- fournir des normes de développement relatives aux REN;
- accompagner les responsables de projet dans le processus de diffusion;
- diffuser les REN créées ou adaptées ainsi que leur matériel source;
- verser le financement aux responsables de projet, sous forme de remboursements de dépenses, obtenu selon les modalités prévues à cette sollicitation.

8. ÉVALUATION DES PROJETS

Composition du comité de sélection

La sélection des projets est effectuée par des jurys créés à cette fin. Ils sont composés de gestionnaires du Pôle, de personnes conseillères pédagogiques et bibliothécaires travaillant dans les établissements partenaires du Pôle, de personnes enseignantes ayant déjà développé des projets de REN, des partenaires de la table de concertation ainsi que de personnes utilisatrices de REN et potentiellement d'autres personnes issues du milieu de l'enseignement supérieur qui ne sont pas affiliées au Pôle. Une politique est mise en place afin d'éviter les situations de conflits d'intérêts.

Critères d'évaluation

La sélection des projets se fait en fonction des critères suivants et selon la pondération indiquée :

- qualité pédagogique : 35 %;
- potentiel de réutilisation-adoption : 35 %;
- innovation: 10 %;
- budget et échéancier : 20 %.

Pour consulter le détail des critères d'évaluation des catégories 1 , 2 et 3 :

- Voir [Annexe 2](#) - Critères d'évaluation des catégories 1 et 2.

9. Annexes

[Annexe 1 - Détail des catégories](#)

[Annexe 2 - Critères d'évaluation des projets soumis](#)

[Annexe 3 - Exemples et ressources pertinentes](#)

[Annexe 4 – Dossier de présentation : Liste des documents à joindre](#)

[Annexe 5 - Formulaire](#)

Annexe 1 - Détail des catégories

Quatre catégories de projet sont admissibles. Le montant de subvention accordé est fixé en fonction de l'ampleur du projet à réaliser et selon l'évaluation des dépenses inscrites dans le formulaire d'appel à projets.

Adaptation² de matériel existant et traduction de l'anglais ou d'une autre langue : Quelle que soit la catégorie de projet, l'adaptation de matériel existant est possible, incluant la traduction et l'assemblage à partir de plusieurs sources, dans la mesure où, bien sûr, les licences légales sont respectées.

Catégorie 1 – REN de faible ampleur

Temps de création : entre 3 et 5 jours par personne

Temps de consultation de la ressource : moins de 15 minutes

Subvention : de 2 000 \$ à 5 000 \$

Types (à titre indicatif) :

- infographie;
- texte sommaire de type recto verso;
- diaporama (environ 10 diapos).

Catégorie 2 – REN de moyenne ampleur ;

Temps de création : entre 5 et 10 jours par personne

Temps de consultation de la ressource : entre 20 et 45 minutes

Subvention : de 5 000 \$ à 10 000 \$

Types (à titre indicatif) :

- diaporama entre 11 et 30 diapos;
- guide entre 3 et 10 pages;
- animation interactive;
- courte balado ou vidéo de 3 à 5 minutes.

Catégorie 3 – REN de grande ampleur

Temps de création : entre 10 et 20 jours par personne

Temps de consultation de la ressource : entre 50 et 90 minutes

Subvention : de 10 000 \$ à 15 000 \$

Types (à titre indicatif) :

² Si vous adaptez une ressource, indiquez dans le formulaire la ou les ressources à traduire et/ou à adapter et précisez l'ensemble des adaptations souhaitées; un hyperlien vers un extrait ou l'ensemble du matériel déjà existant pouvant servir de base au projet d'adaptation.

- guide entre 10 et 50 pages;
- une vidéo de 10 minutes ou quelques vidéos de 5 minutes;
- module d'autoformation;
- webinaire de plus de 30 minutes avec du matériel de présentation.

Catégorie 4 – REN de très grande ampleur

Temps de création : plus de 20 jours par personne

Temps de consultation : plus de 2 heures

Subvention : de 15 000 \$ à 20 000 \$

Types (à titre indicatif) :

- guide de 50 pages;
- matériel d'autoformation en plusieurs modules;
- multiples vidéos ou balados;
- webinaire de plus de 2 heures avec du matériel de présentation.

Annexe 2 - Critères d'évaluation des projets soumis

QUALITÉ PÉDAGOGIQUE (35 %)

1. L'équipe a les **APTITUDES** pour mener à bien le projet.

- Elle a des connaissances ou des expériences en design pédagogique et en FAD pouvant contribuer à la qualité du projet.

2. Le **PUBLIC CIBLE** et le **BESOIN** pédagogique sont bien **CERNÉS**.

- Le public cible est suffisamment détaillé pour aider à la réalisation du projet.
- La description du besoin et du contexte pédagogique est précise et repose sur des lacunes ou des problèmes réels et importants.

3. Le **PROJET** est bien **DÉFINI** et les **QUALITÉS PÉDAGOGIQUES** du projet sont bien **DÉMONTRÉES**.

- L'objectif pédagogique du projet satisfait le besoin ciblé.
- La description du projet démontre un bon alignement pédagogique (objectif pédagogique versus stratégies pédagogiques vs outils et médias).
- Les impacts anticipés sur l'apprentissage ou sur les pratiques d'enseignement sont réalistes et signifiants.
- Le projet est bien structuré.

POTENTIEL DE RÉUTILISATION-ADOPTION (35 %)

4. Il sera **FACILE** de **RÉUTILISER** la **REN**.

- Le potentiel d'adoption est grand (exemples : réseau, autre ordre, interordres) : besoin partagé, sujet d'intérêt commun.
- Le traitement médiatique (exemples : texte, images, schémas, etc.) et les choix technologiques permettent facilement l'adaptation et la réutilisation par d'autres personnes.
- Le projet prévoit une documentation facilitant l'utilisation et la modification de la ressource (fiche d'utilisation).

INNOVATION (10%)

5. Le projet présente une dimension **INNOVANTE**.

- Le projet touche à une dimension innovante. Par exemple : pédagogie ou évaluation novatrice, technologie de pointe, accessibilité et inclusion, haut niveau de collaboration ou d'interaction, pérennité, etc.

BUDGET et ÉCHÉANCIER (20 %)

6. Le **PLAN D'ACTION** est **ADÉQUAT**.

- Au regard de l'ampleur des travaux à réaliser et de leur complexité.
- Au regard des personnes impliquées.
- Au regard de la durée estimée du projet.
- Au regard des coûts de production (traduction, révision linguistique, mise en page, etc.).

Annexe 3 - Exemples et ressources pertinentes

Exemples de REN

- [Exemple 1](#)
- [Exemple 2](#)
- [Exemple 3](#)
- [Exemple 4](#)
- [Exemple 5](#)

Portails et banques de REN

- [Pavillon REN](#)
- [Merlot](#)
- [Trouver des REL](#) (UQAM)

Outils/médias pour soutenir la rédaction

- MS Word, MS PowerPoint, Google Docs, OpenOffice ou autres logiciels de bureautique;
- [H5P](#), [Genially](#);
- Moodle, Wikipedia;
- WordPress, Pressbooks, [Quarto](#);
- Édition audio/vidéo : [OBS Studio](#), [OpenShot](#);
- Tout autre outil, média ou programme permettant de fixer du contenu dédié à la lecture (textuel).

Annexe 4 – Dossier de présentation : Liste des documents à joindre

Pour être admissible, le dossier de présentation d'un projet doit être complet et comprendre les documents suivants :

- un formulaire de présentation de projet dûment rempli et signé (fichier téléchargeable), au format PDF;

De plus, pour les REN de catégories 3 et 4, vous devez joindre, selon le type de REN :

- une table des matières provisoire pour un guide ou document textuel;
- une maquette pour une infographie;
- une description des fonctionnalités pour un document interactif;
- un scénario provisoire pour un balado, une vidéo ou une formation.

Dans le cas d'une adaptation ou d'une traduction de REN :

- des hyperliens vers la ou les REN sources.

Annexe 5 – Formulaire

[Formulaire 2024 - Projet de création ou d'adaptation d'une REN](#)